

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°47/2026

PRODUIT ATTENDU GEMAPI

EXCUSE ayant donné procuration :

**TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE**

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté n°2018-1-0452 du 26 avril 2018 intégrant la compétence GEMAPI aux statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry.

Monsieur le Président rappelle que la CDC des Portes du Berry est compétente pour la GEMAPI et que le Conseil communautaire a instauré la Taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du CGI par délibération N°4-2018 en date du 18 janvier 2018.

Monsieur le Président ajoute que, conformément à l'article L1530 bis et L 1639 A bis du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération.

Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la CDC des Portes du Berry, s'établit pour l'année 2026 à 9 404 habitants.

Il propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 162 000€ pour l'année 2026, soit un équivalent de l'ordre de 17.23 € par habitant.

A titre de précision complémentaire, Monsieur le Président précise que le produit de la taxe sera utilisé pour la mise en œuvre des actions de chaque Bassin versant selon la répartition estimative ci-après : Contribution aux Syndicats 40 000€, Actions conduites dans le cadre du PAPI 6 500 €, et gestion des digues pour 121 476€.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260423-00472026-DE

S'LO

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ARRETE le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à la somme de 162 000€
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

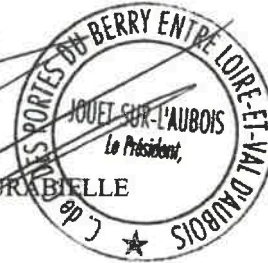
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président,


Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°46/2026

Vote des taux d'imposition 2026

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE
THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

VU les informations communiquées sur l'état 1259,

VU les réunions de commissions de finance, le projet de budget a été établi sans augmentation des taxes.

Taxe foncière bâtie additionnelle 2,00%

Contribution Foncière des Entreprises 24.33 %

Taxe Foncier non Bâti 1,57 %

Taxe d'habitation additionnelle 9.62%

Le Conseil Communautaire, après débat, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** les taux d'imposition ci-dessous

Pour extrait conforme,

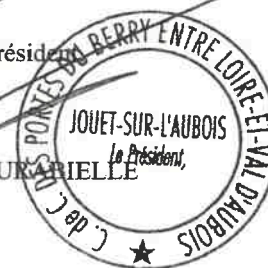
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Le Président

Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BOUQUELY** (JOUET SUR L'AUBOIS), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **CHASSIN** (JOUET SUR L'AUBOIS), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GAILLARD** (COURS-LES-BARRES), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **IBARZ** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **ROSIER** (TORTERON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°48/2026

Vote Budget Primitif 2026
BUDGET PRINCIPAL

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

VU l'article 12311-5 du CGCT,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets d'investissements retenus pour 2026,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

· **ADOpte** le budget primitif 2026 présenté en équilibre et arrêté à la somme de :

- 1 826 634.29 € en section d'investissement
- 2 965 906.71 € en section de fonctionnement

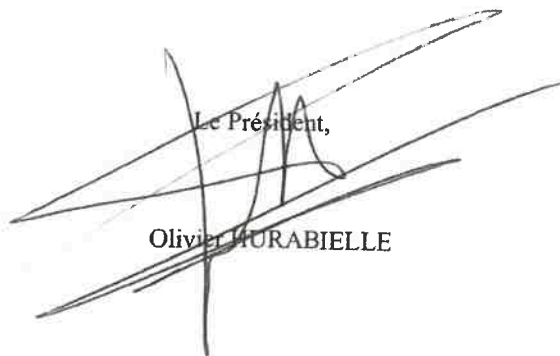
Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président,


Olivier HURABIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMENT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°49/2026

Vote Budget Primitif 2026 BUDGET Enfance/Jeunesse / Famille
--

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMENT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2026,

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 448 780€ en section de fonctionnement
- 30 514.91 € en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des présents le budget primitif 2026 tel qu'il lui est présenté.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président


Olivier HURABIELLE

Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°50/2026

**Vote Budget Primitif 2026
SPANC**

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2026

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 83 170.40€ en section de fonctionnement
- 352 € en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif du budget SPANC 2026 tel qu'il lui est présenté

Pour extrait conforme,

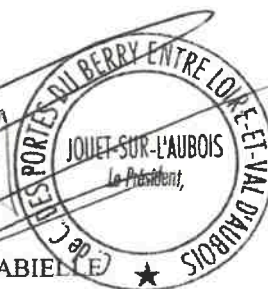
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Le Président,

Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BOUQUELY** (JOUET SUR L'AUBOIS), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **CHASSIN** (JOUET SUR L'AUBOIS), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GAILLARD** (COURS-LES-BARRES), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **IBARZ** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **ROSIER** (TORTERON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°51/2026

**Vote Budget Primitif 2026
GEMAPI**

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2026,

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 278 325.78€ en section de fonctionnement
- 18.50€ en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ**, à l'unanimité des présents le budget primitif du budget GEMAPI 2026 tel qu'il lui est présenté.

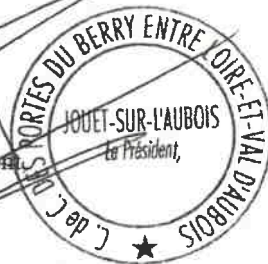
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président,


Olivier HURABIELLE



Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°52/2026

**Vote Budget Primitif 2026
GENDARMERIE**

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de finances sur les projets de budgets 2026,

M. le Président présente le projet de budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 150 000€ en section de fonctionnement
- 70 000€ en section d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ADOpte**, à l'unanimité des présents le budget primitif du budget GENDARMERIE 2026 tel qu'il lui est présenté.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdcportesduberry.fr>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°53/2026

FORMATION DES ELUS

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers communautaires.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

DÉCIDE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales, la formation des membres du conseil communautaire est validée sur les orientations suivantes :

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits),
- Les formations en lien avec les compétences de la collectivité,
- Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.).

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au compte 65315 pour un montant de 5 000 euros sur le budget PRINCIPAL de la CDC.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Le Président,

Olivier HURABIELLE

Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portes-du-berry.fr>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMENT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°54/2026

**FINANCES
FONGIBILITE DES CREDITS 2026**

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMENT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

Vu la délibération 44/2022 adoptant la nomenclature M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier,

Compte tenu des crédits budgétaires votés,

La M57 donne la faculté au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1er janvier 2026 sur les budgets Principal, Enfance/Jeunesse/ Famille et GEMAPI.
- FIXE les plafonds de virements de crédits suivants :

Pour Budget Principal

- Section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 217 943 euros
- Section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 125 565 euros

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260423-542026-DE

S²LOW

Pour Budget Enfance/ Jeunesse/ Famille

- Section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 33 171 euros
- Section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 2 227 euros

Pour Budget GEMAPI

- Section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 20 874 euros
- Section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 1.39 euros

Pour Budget GENDARMERIE

- Section de fonctionnement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 11 250 euros
- Section d'investissement, 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 5 250 euros

Pour extrait conforme,

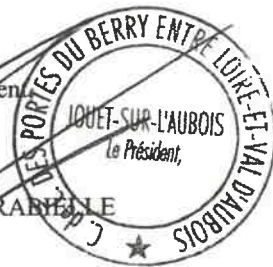
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président,


Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°55/2026

Dépenses à imputer au compte
6232

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

Vu l'article D. 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

M. le Président informe le conseil communautaire qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, départs, naissances,
- Les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- Les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,


- **ACCEPTE** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget, et ce pour la durée du mandat.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Michel SAUVAGNAT

Le Président,
Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

Délibération n°56/2026

Accueil de loisirs
Mini-camps été 2026

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMENT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :
TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :
AUTIER (APPREMENT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE
THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :
M. SAUVAGNAT (TORTERON)

M. le Président présente les projets de mini séjours pour la session estivale 2026.

PERIODES	GRUPE / EQUIPE	PROJETS MINI SEJOURS		PARTENAIRES et ACTIVITES	TARIF FAMILLE
Du 20 au 24 juillet	Groupe 6/8 ans	Mini Séjour Ferme pédagogique	La ferme du Château à Saint Fargeau	La ferme du Château à Saint Fargeau (89)	40 €/J SOIT 200 € la semaine
	16 Places		Hébergement en gîte de groupe	Animation ferme de 10h à 17h	
	2 animateurs			Visite du parc et du Château de St Fargeau Découverte des métiers d'Antan	
Du 27 au 31 juillet	Groupe 8/10 ans	Mini Séjour Equitation	Poney des 4 saisons (P4S)	Les Terrasses à Saint Sulpice (89)	40 €/J SOIT 200 € la semaine
	15 Participants		Hébergement en gîte de groupe	Séance quotidienne équitation	
	2 animateurs			Piscine surveillée Initiation cirque, boulangerie, poterie	
Du 27 au 31 juillet	Groupe 11/14 ans	Mini Séjour Mécanique + équitation	Poney des 4 saisons (P4S)	Val en Pré à Gurgy (89)	40 €/J SOIT 200 € la semaine
	20 participants		Hébergement en chalet de groupe	Séance quotidienne Equitation et Moto/Quad	
	1 direction + 1 animateur			Piscine surveillée Initiation Tannerie, Meunerie Escape game, 1 Nuit en bivouac	

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260423-562026-DE

S²LO

Il propose de fixer la participation par jour et par enfant à 40€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **VALIDE**, à l'unanimité des présents les mini séjours pour la session estivale 2026.
- **VALIDE**, à l'unanimité des présents la participation de 40€/jour par enfant, soit 200€/ semaine.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président,


Olivier HURABIELLE

La Présidente,
Olivier HURABIELLE

Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

Délibération n°57/2026

**Projet de construction d'une
centrale agrivoltaïque sur la
commune de Saint Hilaire de
Gondilly
Avis sur le volet environnemental**

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX,
COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER
BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE
GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

Mme HANQUIEZ-PAUTRAT et M. THIBAUT quittent la séance.

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1 et R122-7,

Vu les pièces fournies dans le dossier de permis de construire PC 018 215 26 00002,

Considérant les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,

Considérant les aménagements programmés,

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents,

- Émet un avis favorable au volet environnemental du projet de construction d'une centrale agri-solaire sur la commune de Saint Hilaire de Gondilly,
- Charge le Président de transmettre le présent avis aux services préfectoraux et au Maire de Saint Hilaire de Gondilly.

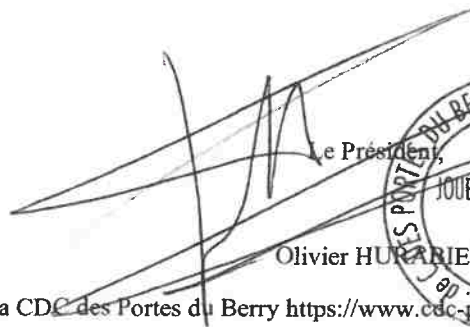
Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président,


Olivier HURABIELLE



Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-trois avril deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	28
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : **BARON (CUFFY), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GAILLARD (COURS-LES-BARRES), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), ROSIER (TORTERON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)**

Délibération n°58/2026

Projet de construction d'une centrale agrivoltaïque sur la commune de Saint Hilaire de Gondilly
Avis sur le volet environnemental

EXCUSE ayant donné procuration :

TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à M. GIGNOUX, COURZADET (LA CHAPELLE HUGON) à Mme ROUCHWARGER BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme BEZE GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. LAMODIERE

EXCUSES, MM et MMES :

AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY),

SECRETAIRE :

M. SAUVAGNAT (TORTERON)

Mme HANQUIEZ-PAUTRAT et M. THIBAUT quittent la séance.

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1 et R122-7,

Vu les pièces fournies dans le dossier de permis de construire PC 018 215 26 00001,

Considérant les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,

Considérant les aménagements programmés,

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents,

- émet un avis favorable au volet environnemental du projet de construction d'une centrale agri-solaire sur la commune de Saint Hilaire de Gondilly,
- Charge le Président de transmettre le présent avis aux services préfectoraux et au Maire de Saint Hilaire de Gondilly.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 23 avril 2026.

Le secrétaire de séance,


Michel SAUVAGNAT

Le Président


Olivier HURABIELLE

Publié le 2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>



